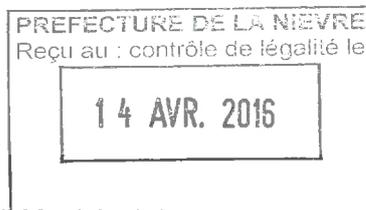


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 14 AVR. 2016

D-2016-30



L'an **deux mille seize**, le **onze avril**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND (*à partir de 18 h 30*), Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET (*jusqu'à 21 h 00*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), M. MORAND à M. GUERIN (*jusqu'à 18 h 30*), M. COIGNET à M. GAUTHERON (*à partir de 21 h 00*), Mme MARCEL à M. DAMBRINE, M. LECHER à M. SICOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2016 pour le projet de modernisation de l'éclairage public communal.

Madame LACOUR, Adjointe aux finances, expose que, au travers de la loi de finances pour 2016, l'Etat a souhaité renforcer son soutien à l'investissement public local, en créant une dotation spécifique pour accompagner les projets portés par les communes et leurs groupements.

C'est dans ce cadre que la municipalité mène une politique active en faveur du Développement Durable de son territoire.

Cela se traduit concrètement sur la ville par la mise en œuvre de démarches et la réalisation d'actions dans de multiples domaines tels que celui de l'énergie et tout ce qui peut concourir à en avoir une utilisation rationnelle.

Sur ce domaine particulier, se pose évidemment la question de l'éclairage public, poste important de consommation d'énergie, qui représente près de 45 % de la facture d'électricité et 25 % du coût global de l'énergie supporté par la ville.

Au regard du vieillissement et parfois de la vétusté des équipements, et de l'impact non négligeable de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) sur le coût d'électricité, et dans l'objectif d'agir pour maîtriser au mieux cette dépense tout en agissant pour la préservation de l'environnement, un Diagnostic Eclairage Public a été réalisé et a conduit à la proposition d'un schéma directeur de rénovation et d'amélioration chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce schéma a permis de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à la rationalisation du parc dans le but de déterminer les voies d'améliorations possibles pour le contrôle et la maîtrise de l'énergie de la commune, en tenant compte des contraintes technologiques et normatives ainsi que de leurs évolutions.

Il a donné lieu à un nouveau marché global de renouvellement/amélioration et de maintenance avec comme objectifs la modernisation de l'éclairage public qui a pu démarrer début 2012 et qui traduit un engagement fort de la collectivité, avec une dépense totale de 185.000 € par an.

Pour sa part, le prestataire retenu s'est engagé à la fois sur des objectifs quantifiés de réduction sur les 10 années du contrat du coût de la maintenance et des consommations d'électricité, mais également sur des objectifs de développement durable avec des efforts consentis sur la gestion des déchets, de limitation des nuisances liées aux travaux, en matière de traitement de la pollution lumineuse, la mise à disposition d'outils de suivi des rejets de CO2 et d'efficacité énergétique.

Cette opération concourt à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, étant pleinement concordante avec les objectifs de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement à fiscalité propre créée par l'article 159 de la loi de finances pour 2016, et il est proposé de solliciter cette aide pour le programme d'investissement 2016-2020.

C'est pourquoi Madame LACOUR propose d'adopter le projet ainsi que les modalités de son financement et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions, notamment auprès de l'Etat au travers de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 12 avril 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL